



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : budget

Question écrite n° 14290

## Texte de la question

M. Georges Lemoine appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation du budget de la gendarmerie nationale au regard du plan « Réserve 2015 ». Ce projet confère à la gendarmerie un rôle primordial dans l'organisation de la réserve militaire, puisqu'il lui destine la moitié des effectifs prévus à ce titre. Eu égard aux missions de sécurité publique et de sûreté intérieure qui ne cessent par ailleurs de lui être dévolues, ce projet risque donc, s'il n'est pas assorti d'un rééquilibrage adapté du budget de la défense en faveur de la gendarmerie nationale, de porter atteinte à l'efficacité de son fonctionnement. En conséquence, il lui demande quelles orientations du projet de budget pour 1999 permettront de garantir l'équité du budget de la gendarmerie nationale.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la professionnalisation des armées, le nouveau concept d'emploi des réserves prend en compte le renforcement du potentiel de la gendarmerie nationale. C'est ainsi qu'à une réserve de masse se substituera une réserve plus intégrée, plus disponible, mieux entraînée, constituée d'une première réserve de 100 000 hommes dont 50 000 gendarmes, et d'une seconde réserve. Le maintien de cette réserve au niveau de disponibilité requis par l'armée professionnelle nécessite notamment de disposer de ressources financières appropriées. C'est ainsi que la loi de programmation militaire prévoit de porter à 609 MF (francs 1998) à l'horizon 2002 les crédits nécessaires à l'instruction et à l'entraînement des réserves. Cet objectif permet d'atteindre un niveau de ressource financière qui sera supérieur au double de ce dont le ministère de la défense dispose aujourd'hui (268 MF). La répartition de ces ressources au sein des armées et de la gendarmerie nationale se fera en fonction des effectifs et de l'emploi des réserves. Les crédits consacrés aux réserves de la gendarmerie devraient ainsi augmenter progressivement, traduisant la priorité qu'accorde le ministère de la défense à ses missions de sécurité publique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Lemoine](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14290

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2599

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4283